

**CONSEIL MUNICIPAL
ORDRE DU JOUR
SÉANCE RÉGULIÈRE
8 AOÛT 2017**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL
2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
 - 3.1. Séance ordinaire du 11 juillet 2017;
4. PÉRIODE DE QUESTIONS (d'intérêt général)
5. DÉPÔT DE DOCUMENTS
 - 5.1. Rapport du directeur SSI;
 - 5.2. Rapport du directeur des loisirs;
 - 5.3. Rapport de l'inspecteur municipal;
 - 5.4. Rapport des travaux publics;
 - 5.5. État des revenus et des dépenses au 31 juillet 2017;
6. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.1. Adoption du dépôt du rapport annuel du PMO du SCRI
7. SERVICE ADMINISTRATIF, GREFFE & RESSOURCES HUMAINES
 - 7.1. Acceptation des comptes à payer au fond d'administration générale au 30 juin 2017;
 - 7.2. Rotation du maire suppléant
 - 7.3. Remboursement de taxes – 47, rang Cyr
8. POLITIQUE & RÉGLEMENTATION MUNICIPALE
 - 8.1. Modification du règlement no.435
9. SERVICE D'URBANISME & ENVIRONNEMENT
10. TRAVAUX PUBLICS
 - 10.1. Appel d'Offres 2017TP007 – Achat d'une rétrocaveuse
11. LOISIRS, CULTURE & FAMILLE
12. DEMANDE ADRESSÉE AU CONSEILLERS
 - 12.1. Demande d'aide financière – Mégaboom du soccer 2017
13. VARIA
14. PÉRIODE DE QUESTIONS
15. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉSOLUTION NO.2017-08-199
OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'ouvrir la séance du conseil à 20h01.

RÉSOLUTION NO.2017-08-200
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de monsieur Jean Cheney, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

RÉSOLUTION NO.2017-08-201
ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 11 JUILLET 2017

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil atteste avoir reçu une copie du procès-verbal;

CONSIDÉRANT QUE chaque membre du conseil présent atteste de la conformité du procès-verbal;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le procès-verbal de la séance ordinaire du 11 juillet 2017.

PÉRIODES DE QUESTIONS (D'INTÉRÊT-GÉNÉRAL)

Le maire invite les personnes présentes à soumettre leurs questions au conseil municipal à ce moment de la séance.

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR SSI

DÉPÔT DU RAPPORT DU DIRECTEUR DES LOISIRS

DÉPÔT DU RAPPORT DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

DÉPÔT DU RAPPORT DES TRAVAUX PUBLICS
DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PMO DU SCRI

DÉPÔT ÉTAT DES REVENUS ET DES DÉPENSES AU 31 JUILLET 2017

RÉSOLUTION NO.2017-08-202
ADOPTION DU DÉPÔT DU RAPPORT ANNUEL DU PMO DU SCRI

CONSIDÉRANT LE dépôt du plan de mise en œuvre de la 4^{ième} année du schéma de couverture de risques incendies;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit adopté le Plan de mise en œuvre de la 4^{ième} année du schéma de couverture de risques incendies tel que présenté au rapport de la MRC.

RESOLUTION NO.2017-08-204
ROTATION DU MAIRE SUPPLÉANT

CONSIDÉRANT LA résolution no.2017-05-124 nommant madame Carole Forget au poste de mairesse suppléante pour une période de trois mois;

CONSIDÉRANT QUE la période de trois (3) mois de cette nomination est maintenant terminée;

CONSIDÉRANT LA nécessité de nommer une nouvelle personne au poste de maire suppléant pour une période de trois mois;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par madame Carole Forget, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit nommé monsieur Michel Monette au poste de maire suppléant pour une période de trois mois.

RÉSOLUTION NO.2017-08-205
REMBOURSEMENT DE TAXES – 47, RANG CYR

CONSIDÉRANT UN trop-payé en taxes de 1,566.63\$ pour la propriété du 47, rang Cyr;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Maurice Boissy, appuyé par madame Carole Forget et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisé le remboursement d'un montant de 1,566.63\$ pour des taxes payées en trop.

RÉSOLUTION NO.2017-08-206
MODIFICATION DU RÈGLEMENT NO.435

CONSIDÉRANT L'adoption du règlement no.435 décrétant des travaux d'infrastructures nécessitant un emprunt temporaire pour financer la subvention accordée dans le cadre du programme de la T.E.C.Q.;

CONSIDÉRANT L'article 1076 du *Code municipal du Québec* à l'effet que le conseil municipal peut modifier un règlement d'emprunt par résolution lorsque la modification ne change pas l'objet de l'emprunt et n'augmente pas la charge des contribuables;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Jean Cheney, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit modifié le titre du règlement no.435 de façon à ce que l'ont puisse lire : « Décrétant des travaux d'infrastructures estimés à 738,110 \$ et nécessitant un emprunt temporaire de 738,110 \$ pour financer la subvention accordée dans le cadre du *programme de la Taxe sur l'Essence et de la Contribution du Québec* »;

- Que soit modifié l'article 3 du règlement no.435 de façon à ce que l'ont puisse lire : «Afin de financer en entier les sommes prévues à la subvention du Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 738,110 \$ incluant le 10 % pour intérêt prévu par l'article 1093.1 du Code municipal du Québec. Pour se procurer cette somme, la municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de 5 ans. »;
- Que soit modifié l'article 3 du règlement no.435 de façon à ce que l'ont puisse lire : «S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante. Toute somme n'étant pas couverte par la subvention du 738,110\$ sera affectée au fonds général de la municipalité. »;
- Que soit modifié l'article 5 du règlement no.435 de façon à ce que l'ont puisse lire : «Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.
- Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour lever serment de la subvention.
- Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement la subvention confirmée par la lettre de monsieur Jean-François Bellemare, datée du 12 janvier 2017, et présente à l'annexe B »

RÉSOLUTION NO.2017-08-207

AUTORISATION - RÉSERVES POUR FINS PUBLIQUES – LOT 591-110

CONSIDÉRANT QUE la municipalité a engagé un processus de refonte réglementaire;

CONSIDÉRANT QUE ce processus prévoit une réflexion concernant l'aménagement futur de la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit s'assurer que les opportunités seront gelées pendant une période de deux ans permettant la réflexion;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Michel Monette, appuyé

CONSIDÉRANT L'ancienneté de la rétrocaveuse de la municipalité;

CONSIDÉRANT un montant présent au budget de 125,000\$ pour l'achat d'une rétrocaveuse;

CONSIDÉRANT LE devis technique déposé par monsieur Normand Lefebvre;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Maurice Boissy, appuyé par monsieur Jean Cheney et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit autorisée la mise en place de l'appel d'offres 2017TP007 pour l'achat d'une rétrocaveuse.

RÉSOLUTION NO.2017-08-209

DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – MÉGABOOM DU SOCCER 2017

CONSIDÉRANT UNE correspondance provenant de la ligue de soccer de la Frontière;

CONSIDÉRANT UNE demande d'appui financier provenant de l'organisation;

CONSIDÉRANT QU'il y a trois catégories d'appui financier soit 150\$, 350\$ et 600\$;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit déclinée la demande d'aide financière pour l'organisation de la mégaboom 2017.

RÉSOLUTION NO.2017-08-210

INONDATION 2017 – DÉMARCHES AUPRÈS DE RCI

CONSIDÉRANT L'inondation ayant eût lieu le 4 août 2017;

CONSIDÉRANT LES dommages considérables que les citoyens de la municipalité ont subis;

CONSIDÉRANT LE désir des membres du conseil d'offrir des solutions au citoyens pour se départir des biens ayant pu subir des dommages lors de l'inondation;

CONSIDÉRANT que la compagnie RCI est celle qui est mandatée dans le cadre de la collecte des ordures et matières recyclables;

PAR CONSÉQUENT, il est résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents:

- Que soit demandé à RCI la possibilité d'offrir une collecte élargie le 14 août 2017;

LEVÉE DE LA SEANCE

Sur proposition de monsieur Michel Monette, appuyé par monsieur Maurice Boissy et résolu à l'UNANIMITÉ des conseillers (ère) présents de lever la séance du conseil à 20h27.

NORMAND LEFEBVRE
MAIRE

JAMES LANGLOIS LACROIX
DIRECTEUR GÉNÉRAL
& SECRÉTAIRE-TRÉSORIER